

Références réglementaires :

Modalités des P.F.M.P. : loi du 11 juillet 2014, décret 27 novembre 2014

Statut des enseignants de LP : décret du 20 août 2014

Rôle des acteurs

Année n-1

Au cours de sa dernière réunion de l'année n-1 le conseil d'administration doit :

- déterminer et/ou modifier les modalités d'organisation des PFMP et du suivi régulier des stagiaires ;
- approuver la convention (si possible ou voir année N) ;
- valider et/ou modifier les procédures d'organisation et de mise en œuvre des PFMP ;
- valider pour chaque division, en tenant compte de ses spécificités, les dates des périodes de formation en milieu professionnel.

Année n

Lors de sa première réunion de l'année, le conseil d'administration doit :

- initier les procédures de recherche de stage et de signature de la convention ;
- faire voter la convention type ;
- valider le planning des PFMP ;
- valider **la liste des professeurs référents** et des élèves rattachés (par division et par période de formation en milieu professionnel) ;
- **valider les missions des professeurs référents.**

Fin d'année n

Lors de sa dernière réunion de l'année, le conseil d'administration doit :

- présenter **le bilan global des périodes de formation** en milieu professionnel (par division et par an) ;
- débattre autour de **mesures correctives** proposées ;
- **proposer des pistes de réflexion** et/ou d'amélioration en vue du premier CA de l'année n+1.

Cadres d'interventions

En amont

Dans le cadre de l'organisation des PFMP, le conseil d'administration doit :

- mettre à l'ordre du jour les modalités de l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel, après concertation :
 - du conseil pédagogique ;
 - des conseils d'enseignement ;
 - des équipes pédagogiques ;
 - du chef de travaux.

Documents utilisés

Dans le cadre de la réglementation et des documents internes, le conseil d'administration doit :

- initier les procédures de recherche de stage et de signature de la convention ;
- faire voter la convention type.

Liste des documents :

- convention type ;
- planning des PFMP ;
- liste des enseignants référents ;
- bilan global des PFMP...